

Structure porteuse :



Réunion de la Commission Locale de l'Eau
Haut-Doubs Haute-Loue
LEVIER - 30 avril 2019

Participants

Membres de la CLE : 31 présents ou représentés + 10 mandats, sur 56 membres (quorum des deux tiers atteint)
Dont collège des élus : 18 présents + 5 mandats
Dont collège des usagers : 6 présents ou représentés + 4 mandats
Dont collège de l'Etat : 7 présents ou représentés + 1 mandat
Autres participants : 29

Voir liste en fin de compte-rendu

Introduction

Guy MAGNIN-FEYSOT, maire de Levier et vice-Président de la communauté de communes Altitude 800, souhaite la bienvenue aux participants.

Philippe ALPY, vice-Président du Département du Doubs et Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le remercie, et ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour :

1. Reprise de la démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Doubs Haute-Loue par le syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue -> délibération de la CLE
2. Délai de mise en conformité avec le SAGE pour le stockage des effluents d'élevage : proposition de report du délai, en lien avec l'éligibilité aux aides du Plan de Développement Rural (PDR) -> délibération de la CLE
3. Réflexion pour un nouveau programme contractuel sur le bassin versant
4. Point d'étape sur le transfert des compétences assainissement / eau potable aux EPCI
5. Etat d'avancement de l'étude sur le barrage du lac de Saint-Point

1. Reprise de la démarche de SAGE Haut-Doubs Haute-Loue par le syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue

M. ALPY indique que le nouveau Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue qu'il préside, qui a vocation à gérer l'ensemble du grand cycle de l'eau sur ce bassin versant, souhaite reprendre l'animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue. Il ajoute que la CLE doit se prononcer sur la structure en charge de la démarche.

M. ALPY propose donc à la CLE d'adopter la reprise de l'animation du SAGE et du secrétariat de la CLE par le Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue, à compter de la date de publication d'un arrêté préfectoral relatif à ce point.

Pauline LEPEULE, coordinatrice du SAGE, précise que les règles de fonctionnement de la CLE seront modifiées en conséquence. Elle ajoute que le quorum des deux tiers, nécessaire pour délibérer sur ce point, est atteint, avec 41 membres de la CLE présents ou ayant donné mandat, sur 56 (73,2%).

Michel MARMET, administrateur de l'association CPEPESC et vice-Président de la CLE, demande quelles seront les conséquences sur le personnel.

M. ALPY répond que la volonté du Syndicat Mixte est de reprendre l'agent actuellement en charge de la coordination du SAGE (1 ETP), et que cela doit être négocié avec l'EPTB Saône & Doubs qui est la collectivité employeur. Concernant

l'agent en charge du secrétariat (0,1 ETP), il précise que le temps de travail correspondant sera intégré au plan de charge des agents administratifs du syndicat.

M. MARMET se questionne sur les conséquences du transfert au niveau du financement du poste.

Vivien ROSSI, responsable du Service Doubs-Ognon-Ain de la délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, répond que l'Agence poursuivra le financement du poste à 50%.

Béatrix LOIZON, vice-Présidente du Département du Doubs, indique que le Département, qui finançait le poste à hauteur de 20%, participe désormais au fonctionnement du syndicat, à hauteur de 40% du reste à charge après subventions, ce qui revient à peu près au même en ce qui concerne le financement du poste.

M. MARMET considère que l'Etat se désengage.

Jean ALMAZAN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier, répond que l'Etat n'était visiblement pas engagé financièrement directement, et ne comprend donc pas bien le sens de la question.

Marie-Pierre COLLIN-HUET, chef du service eau et patrimoine de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, rappelle que l'Etat n'apporte pas de financement là où l'Agence de l'Eau en apporte : c'est le principe de décroisement des aides.

M. ALPY propose de passer au vote.

La Commission Locale de l'Eau, à la majorité des deux tiers des membres présents et ayant donné mandat, adopte la reprise de l'animation du SAGE par le Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue, avec 40 voix pour et 1 abstention.

2. Délai de mise en conformité avec le SAGE pour le stockage des effluents d'élevage : proposition de report du délai, en lien avec l'éligibilité aux aides du Plan de Développement Rural (PDR) -> délibération de la CLE

Ludovic PAUL, chef du service économie agricole à la DDT du Doubs, présente la problématique du financement des projets d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage. Il informe que les aides liées au Plan de Développement Rural (PDR), dont l'autorité de gestion est la Région Bourgogne-Franche-Comté, ne pourront plus être versées aux exploitations du territoire du SAGE à compter du 7 mai 2019. En effet, cette date représente l'entrée en vigueur d'une mesure du SAGE imposant notamment à l'ensemble des exploitations des capacités minimum pour le stockage des effluents liquides.

Gérard MAMET, conseiller communautaire de la communauté de communes Loue Lison, indique que sur le fond il n'est pas contre ce report de date mais demande si le fait que toutes les exploitations épandent en même temps pose un problème de pic de nitrates dans les eaux. Il fait également part des recommandations de certains agronomes d'éviter le « tout lisier » et de revenir au « mixte » (= lisier + fumier).

Christian SCHWARTZ, directeur de la DDT du Doubs, répond que la question se pose effectivement, mais que de toutes façons, la mise en place de capacités de stockage suffisantes dans toutes les exploitations participe à une meilleure gestion des épandages.

Stéphane SAUCE, représentant de la Chambre d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort, constate que les dates pour atteindre les objectifs de stockage diffèrent selon les secteurs du Doubs, et demande si une seule date peut être proposée pour tout le Département.

M. SCHWARTZ considère qu'il faut rester ferme en terme de signal. Il rappelle que la date d'entrée en vigueur de la mesure du SAGE est connue de tous depuis l'élaboration du SAGE¹, donc avant l'extension de la mesure à tout le Département via la modification du Règlement Sanitaire Départemental¹.

M. ALPY pense que la réflexion de M. SAUCE est légitime, mais rappelle que le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue fait l'objet d'une animation spécifique compte-tenu de sa fragilité.

M. ROSSI ajoute qu'il n'y a pas de SAGE partout : ces démarches sont mises en place sur des territoires spécifiques, afin de répondre à des enjeux reconnus, notamment via des mesures à portée réglementaire².

¹ Elaboration du SAGE révisé entre 2010 et 2011, rédaction en 2012, approbation par la CLE fin 2012, et par le Préfet début 2013 / RSD du Doubs modifié en 2014

² Parmi les mesures prévues par le SAGE, certaines sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, et d'autres sont opposables « aux tiers », c'est-à-dire à tous.

Alexandre CHEVAL, de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs, demande si le report de délai consenti permettra aux exploitations qui doivent augmenter leurs capacités de stockage de le faire, et demande combien sont concernées sur Haut-Doubs Haute-Loue, parmi les 300 concernées sur le Département.

Nicole APPERRY, de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, souligne que le « tout lisier » pose des difficultés pour l'alimentation en eau potable, sur les périmètres de protection, mais aussi de façon plus large sur les aires d'alimentation des captages.

Mme LOIZON explique que l'objectif du report de délai est d'amener un maximum d'exploitations vers une bonne gestion environnementale. Elle informe que le Département du Doubs, financeur dans le cadre du PDR, a demandé à ce que des points supplémentaires soient attribués aux exploitations du territoire Haut-Doubs Haute-Loue dans les appels à projet 2019. Concernant les chiffres, elle souligne que 34 dossiers ont déjà été déposés depuis le 1^{er} janvier 2019, et que 60 sont dans les tuyaux, pour une moyenne de 80 dossiers par an habituellement. Elle ajoute que le Département se bat pour que des points supplémentaires soient attribués aux systèmes mixtes (lisier / fumier) dans les règles de financement.

M. SCHWARTZ ajoute que l'enjeu est d'entraîner les exploitations pour le dépôt d'un maximum de dossiers.

Didier TOURENNE, de la Chambre d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort, signale la spécificité du Doubs, sur lequel s'applique des « normes » particulières. Il rappelle qu'un plan d'épandage avant installation ou extension est obligatoire depuis 10 ans sur le Département, et que la Chambre émet un avis défavorable si le parcellaire n'est pas adapté. Il ajoute que pour l'épandage des effluents au printemps, un décalage selon les secteurs du Département existe, qui peut aller de 4 à 6 semaines entre les plateaux et le bas ; en effet le seuil des 200°C de température cumulée s'imposera dorénavant à tous les producteurs de Comté, en lien avec la révision du cahier des charges.

M. MAMET demande ce qui se passe après l'expiration du délai pour les exploitants n'ayant pas adapté leur capacité de stockage.

M. SCHWARTZ répond que ce point deviendra règlementaire, ce qui signifie que ces exploitations seront en infraction.

La Commission Locale de l'Eau, à la majorité des deux tiers des membres présents et ayant donné mandat, décide de reporter au 31 décembre 2019 le délai de mise en conformité mentionné aux articles 7 et 8 du règlement du SAGE, relatifs aux capacités de stockage des effluents d'élevage, et initialement fixé 6 ans après l'approbation du SAGE (soit le 07 mai 2019), avec 39 voix pour et 2 voix contre.

3. Réflexion pour un nouveau programme contractuel sur le bassin versant

M. ALPY rappelle que le nouveau Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue, en place sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2019, est en charge de la gestion des milieux aquatiques. Il précise qu'à ce titre, il lui appartient, en coordination avec la CLE, de réfléchir à un nouveau programme d'actions contractualisé avec l'Agence de l'Eau. Conformément au souhait de l'Agence de l'Eau, il indique que le périmètre pressenti pour ce programme est le bassin versant du Haut-Doubs et de la Loue dans son entier, c'est-à-dire y compris la basse Loue, qui est en-dehors du périmètre du syndicat.

M. ROSSI informe que le comité d'administration de l'Agence et le comité de bassin mettent comme pré-requis à l'élaboration de contrats de milieux³ une programmation à l'échelle des bassins versants définis dans le SDAGE.

M. ALPY remercie l'Agence, et invite les élus à réagir.

Franck DAVID, vice-Président du Syndicat Mixte Doubs Loue, dit que le SMDL est aujourd'hui compétent sur la basse Loue, et que demain il sera également compétent sur les affluents de la basse Loue autres que la Furieuse. Il confirme que les élus du syndicat, représentant les adhérents actuels soient la communauté de communes du Val d'Amour, la communauté de communes Plaine Jurassienne et la communauté d'agglomération du Grand Dole, adhèrent à l'idée d'un partenariat pour construire un programme d'action cohérent à l'échelle du bassin versant de la Loue.

Albert GROSERRIN, Président de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, demande à quoi se rapporte la contractualisation et si cela changera quelque chose au niveau de la gouvernance.

M. ROSSI répond que l'on parle du périmètre du futur Contrat, et non du périmètre des structures. Il précise qu'il s'agit de construire un programme d'actions relatives à la qualité et à la quantité de l'eau, avec plusieurs maîtres d'ouvrage. Il ajoute que le futur Contrat pourrait être signé courant 2020, pour une programmation sur 3 ans.

³ = Contrat de rivière et/ou contrat de nappe

Manon GISBERT, du Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne-Franche-Comté, considère qu'il est important d'associer au projet de contrat l'ensemble des partenaires susceptibles de porter des actions, et pas seulement les syndicats de milieux aquatiques.

M. ROSSI répond que la nouvelle stratégie, dans le cadre du XI^e programme de l'Agence, est de privilégier les contrats multi-partenariaux, sous réserve de l'existence d'une structure porteuse ; cette évolution fait suite au X^e programme qui prévoyait des contrats bilatéraux en marge des contrats multi-partenariaux.

Sarah FAIVRE, vice-Présidente de la communauté de communes Loue Lison, indique que le projet de périmètre lui semble cohérent. Elle se questionne concernant la gouvernance de ce futur contrat, et concernant l'enveloppe qui sera réservée au territoire par l'Agence de l'Eau, en particulier sur les projets assainissement.

M. ROSSI répond qu'il n'y a pas d'enveloppe maximum définie, et que le montant d'aides octroyé dépendra de l'ambition du projet, et de l'avis de la commission des aides de l'Agence.

M. ALPY ajoute que l'enjeu est de se mettre en chemin pour une contractualisation aboutie. Il précise que les collectivités partenaires du Contrat auront toute leur place dans la gouvernance du futur Contrat.

M. MAMET demande si un temps d'échange est prévu pour parler des thématiques du futur contrat.

Cyril THEVENET, directeur du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue, répond que la CLE est invitée aujourd'hui à se prononcer sur l'intérêt de lancer un tel contrat et qu'ensuite il sera nécessaire de mettre en place un groupe de travail associant les membres de la CLE et les acteurs de la basse Loue pour déterminer les thématiques, le programme d'actions, et la gouvernance.

Le principe d'un futur programme d'actions partenarial, contractualisé avec l'Agence de l'Eau, est validé à l'unanimité. Conformément à la demande de l'Agence, ce contrat portera sur le périmètre Haut-Doubs – Loue (y compris basse Loue, située en dehors du périmètre du SAGE). Un groupe de travail sera mis en place dans le courant de l'année pour déterminer les thématiques, le programme d'actions, et la gouvernance.

4. Point d'étape sur le transfert des compétences assainissement / eau potable aux EPCI

Au regard de l'importance de la problématique du transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes vers les EPCI, instauré par la loi NOTRe, **M. ALPY** invite les représentants des communautés de communes du territoire à exposer la situation dans leurs collectivités.

Albert GROSPERRIN, Président de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, indique qu'une importante étude a été lancée pour préparer la prise de compétence assainissement, qui devra intervenir en 2020. Il précise que 47 communes sont concernées, dont 6 actuellement en régie. Il ajoute que la réflexion pour le volet eaux pluviales sera engagée plus tard.

Jean-Marie BINETRUY, Président de la communauté de communes du Val de Morteau, signale qu'en matière d'assainissement, la compétence collecte a été prise dès 2000, complétant les deux volets de la compétence déjà exercés. Il ajoute que la collectivité avance aussi sur le sujet des eaux pluviales, bien que plus compliqué. Concernant l'Alimentation en Eau Potable, il expose les diverses situations des communes : certaines sont adhérentes au syndicat des eaux du plateau du Russey, une au syndicat des eaux du plateau des Combes, et d'autres sont en régie ou en délégation. Il ajoute qu'une réflexion a été lancée suite à la sécheresse de 2018, pouvant peut-être conduire à l'émergence d'un grand syndicat autour de celui du plateau du Russey.

Christian RATTE, Président de la communauté de communes Altitude 800, dit que sa communauté finalise une étude de transfert de compétences. Il regrette le changement de position de l'Agence de l'Eau, qui ne devait plus initialement apporter de financements directement aux communes, expliquant que cela a ralenti la prise de compétence à l'échelle de la communauté de communes. Il précise que celle-ci n'interviendra probablement pas avant 2026. Il ajoute que, pour l'eau potable, 5 communes sur 11 sont adhérentes au syndicat des eaux de Dommartin, d'autres au syndicat des eaux de Bians les Usiers et du plateau d'Amancey, et que d'autres sont en régie.

Vivien ROSSI répond qu'il était effectivement prévu dans le 11^e programme de conditionner les financements au transfert de la compétence, mais qu'une analyse juridique a conclu courant 2018 que cette disposition n'était pas légale. Il explique que l'objectif n'a pas changé mais que cela passera par une priorisation des aides, à travers des contrats à l'échelle des EPCI.

Yves DÉCOTÉ, vice-Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura indique que sa communauté finalise actuellement une étude. Il explique que 16 communes seulement sont en assainissement collectif, avec plusieurs structures existantes, et annonce que, vraisemblablement, la prise de compétence sera faite en deux temps : dans le meilleur des cas, 2021 pour l'assainissement, puis 2026 pour l'alimentation en eau potable.

Gérard ROGNON, vice-Président de la communauté de communes du Grand Pontarlier, rappelle que les compétences assainissement / eaux pluviales / SPANC ont été prises il y a une quinzaine d'années. Concernant l'Alimentation en Eau Potable, il indique qu'une étude est en cours (partie diagnostic terminée) : la communauté étant partiellement compétente (production), elle doit prendre la compétence au 1^{er} janvier 2020, ce qui implique de prévoir une période transitoire, avec probablement une contractualisation avec les communes. Il ajoute qu'est intervenue une prise de conscience de la nécessité de sécuriser l'Alimentation en Eau Potable, fragile au niveau de la communauté, et qu'un travail est à mener avec les syndicats voisins.

Jean-Louis NEAULT, vice-Président de la communauté de communes Frasne Drugeon, indique que la communauté devra prendre la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020, avec des difficultés à prévoir pour harmoniser le prix de l'assainissement. Concernant la compétence eau potable, il explique qu'il y a moins de différence sur les prix, mais que certaines communes ne sont pas favorables au transfert.

Lionel CHEVASSU, vice-Président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, dit que sa communauté a la compétence assainissement depuis 2000, et a repris la compétence collecte sur le territoire de l'ex communauté des Hauts du Doubs en 2018. Il explique que la compétence eau pluviale a été prise, puis redonnée aux communes, au vu de la complexité associée à sa gestion. Il ajoute qu'un projet structurant de station d'épuration est en cours sur Métabief Longevilles Mont d'Or (enquête publique en cours). Concernant la compétence eau potable, il rapporte que la minorité de blocage est atteinte, et que des réunions sont en cours avec les communes, pour une prise de compétence espérée avant 2026.

Vincent MARGUET, vice-Président de la communauté de communes Loue Lison, indique que l'étude est terminée, avec un rendu fait fin mars à toutes les communes. Il fait part de la proposition finale faite au niveau de la communauté : prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 et report pour l'Alimentation en Eau Potable (avec pour objectif une gestion au niveau de 3 syndicats existants).

Jocelyne JOLIOT, Présidente de la communauté de communes de Montbenoît, informe que les délégués ont acté la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020, et que des difficultés sont à prévoir concernant l'harmonisation des prix. Elle ajoute que la minorité de blocage est probable pour l'Alimentation en Eau Potable, et qu'une prise de compétence est possible avant 2026. Elle précise que les communes sont majoritairement soit adhérentes au syndicat des eaux de Dommartin, soit en régie. Enfin, elle informe qu'une recherche en eau est en cours.

5. Etat d'avancement de l'étude sur le barrage du lac de Saint-Point

M. ALPY indique qu'un travail a été mené par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier pour la sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable du secteur suite à la sécheresse de 2018.

M. ALMAZAN répond que c'est un travail collectif mené avec les collectivités. Il se dit surpris par le nombre d'acteurs sur cette compétence dans le Doubs. Il considère que les conditions imposent de travailler sur la ressource, avec trois axes de réflexion privilégiés : gestion de crise, nouvelles ressources, gouvernance pour demain. Enfin, il considère que le périmètre du SAGE est une bonne échelle pour travailler sur l'eau.

M. ALPY remercie le Sous-Préfet et souligne que la CLE est compétente pour animer le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (=PGRE). Il rappelle l'importance du barrage du lac de Saint-Point et ses divers usages : celui-ci constitue un stockage dynamique permettant la gestion des crues et des épisodes d'étiage. Il invite ensuite les services de l'Etat à présenter l'état de la réflexion pour la réfection de ce barrage.

Mme COLLIN-HUET rappelle son parcours professionnel, qui l'a amenée à travailler sur la problématique du lac à plusieurs reprises. Elle sait que les élus du SMIX se sont réunis pour parler du Saint-Point et de l'expérience à tirer de 2018. Elle rappelle que la CLE est responsable de l'animation du PGRE, et que l'Etat est responsable du barrage, même si l'objectif est de s'inscrire dans un transfert futur de l'ouvrage.

M. SCHWARTZ informe que l'objectif est de lancer une étude à la sortie de l'été : deux scénarios seront étudiés :
- un scénario de base, incluant une réfection du barrage et des vannes,

- un scénario « bis », prévoyant une réhausse amovible.

Il ajoute que l'ambition du cahier des charges pourra être adaptée aux moyens financiers alloués.

Mme COLLIN-HUET ajoute que la DREAL prévoit de dédommager le syndicat pour les moyens humains actuellement dédiés à la gestion des niveaux. Elle propose de présenter le cahier des charges à un comité de pilotage d'ici juin, précisant que si les discussions réactivent des questions en lien avec le PGRE, il reviendra à la CLE de le faire éventuellement évoluer.

M. ROGNON souligne que pour la CCGP, la réflexion sur le barrage doit avancer, considérant le soutien d'étiage mais également la sécurisation de la ressource.

M. CHEVAL revient sur l'aspect qualitatif de l'eau du lac, soulignant l'importance de maîtriser les effluents domestiques et autres, compte-tenu de la mauvaise qualité de l'eau du fond du lac, et que cette mauvaise qualité aurait empêché de pomper plus profondément en 2018.

Mme APPERRY rappelle que le lac est en périmètre de protection rapprochée de captage, et qu'à ce titre tout rejet y est interdit. Concernant la situation de 2019, elle indique que ce n'est pas un problème de qualité de l'eau du lac qui s'est posé, mais un problème technique lié à la solution de pompage de secours.

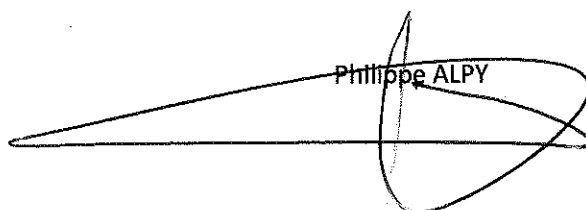
Un cahier des charges pour la réfection du barrage du lac de Saint-Point sera présenté par les services de l'état lors d'un comité de pilotage à programmer au début de l'été.

M. ALPY remercie les participants et lève la séance. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié offert par la communauté de communes Altitude 800.

A Frasne, le 21/05/2019,

Le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Philippe ALPY



Liste des invité(e)s

Nom	Structure	Présence
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux		
Philippe ALPY	Vice-Président du Conseil Départemental du Doubs, Président de la CLE (Président du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue)	X
Pierre GROSSET	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté, vice-Président de la CLE	
Maurice DEMESMAY	Maire de Rurey, délégué communautaire communauté de communes Loue Lison, vice-Président de la CLE (Président d'honneur du SMIX Haut-Doubs Haute-Loue)	EXCUSE - MANDAT A M. ALPY
Lionel CHEVASSU	Maire de Rochejean et Vice-Président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	X
Jocelyne JOLIOT	Maire de Bugny et Présidente de la communauté de communes du canton de Montbenoît	X
Pierre MAIRE	Maire de Flagey et délégué communautaire communauté de communes Loue Lison	X
Jean Marie SAILLARD	Maire des Villedieu et Président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs	EXCUSE - MANDAT A M. ROGNON
Gérard ROGNON	Adjoint à la commune d'Houtaud et vice-Président de la communauté de communes du Grand Pontarlier	X
Jean-Louis NEAULT	Maire de Bonnevaux et vice-Président de la communauté de communes de Frasne Dugeon	X
Gérard FAIVRE	Adjoint à la commune de Valdahon et délégué communautaire communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	X
Christian RATTE	Maire de Septfontaine et Président de la communauté de communes de Altitude 800	X
Gérard MAMET	Conseiller municipal d'Ornans, délégué communautaire communauté de communes Loue Lison	X
Gérard QUETE	Maire de Vuillafans, délégué communautaire communauté de communes Loue Lison	EXCUSE, MANDAT A M. MAIRE
Jean Paul VUILLAUME	Maire de Remoray-Boujeons et Vice-président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	EXCUSE - MANDAT A M. CHEVASSU
Dominique CHARDON	Maire de Malpas et déléguée communautaire communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	X
Thierry DEFONTAINE	Adjoint au maire de la commune des Premiers Sapins et délégué communautaire communauté de communes des Portes du Haut-Doubs	X
Jean-Pierre FRIGO	Maire de Grand'Combe-chateleu et vice-Président de la communauté de communes du Val de Morteau	X
Yves DECOTE	Maire d'Aumont et vice-Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	X
Adrien LAVIER	Adjoint au maire de Salins les Bains et délégué communautaire communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	X
Jean-Luc BROCARD	Maire de Lemuy et délégué communautaire communauté de communes Arbois, Poligny, Salins - Cœur du Jura	EXCUSE - MANDAT A M. DECOTE
Gérard GALLIOT	Conseiller départemental du Doubs	X
Béatrix LOIZON	Vice-Présidente du Département du Doubs	X
Natacha BOURGEOIS	Conseillère départementale du Jura	
Jacques DEGRIBALDI	Vice-Président du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue	X
Jean-Louis GRENIER	Vice-Président du Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue	EXCUSE
Denis MICHAUD	Représentant le Parc Naturel du Haut-Jura	EXCUSE
Françoise PRESSE	Conseillère municipale à la ville de Besançon et représentante de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs	EXCUSEE
Daniel DEFRASNE	Adjoint à la commune de Pontarlier, membre du bureau de la communauté de communes du Grand Pontarlier, en charge du SCOT	X

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Stéphane SAUCE	Représentant de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort	X
Gérard MARION	Chargé de mission environnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	X
Alain GIBEY	Elu de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs	REPRESENTE PAR M. CHEVAL
Pierre FEUVRIER	Directeur de la Fédération des chasseurs du Doubs	EXCUSE - MANDAT A M. GIBEY
Patrick MASSON	Représentant de la Fédération française de canoë-kayak	
Edmond COURBAUD	Administrateur de l'association Doubs Nature Environnement	EXCUSE - MANDAT A M. GOUX (non valable car ce dernier absent)
Michel MARMET	Administrateur de l'association CPEPESC, vice-Président de la CLE	X
Marc GOUX	Président du collectif SOS Loue et rivières comtoises	
Jean-Jacques GIRARDIN	Administrateur de INDECOSA CGT	EXCUSE
Pierre SIMON	Président du Comité Départemental du Tourisme	EXCUSE
	Représentant de EAF	EXCUSE - MANDAT A MME VUITTON
Philippe BOUQUET	Président du Syndicat des eaux de la Haute Loue	EXCUSE - MANDAT A M. MARMET
Sandra PEROUX	Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté	EXCUSEE - MANDAT A M. MARION
Valérie VUITTON	Chargé de mission Eau et Energie de la Fédération Régionale des Coopératives Laitières du massif jurassien	X
Matthieu CHRISTOPHERSON	Directeur d'Interbio Franche-Comté	EXCUSE
Bernard DESTRIEUX	Chargé de mission du Conservatoire d'Espaces Naturels Bourgogne-Franche-Comté	REPRESENTE PAR MME GISBERT
Fabien COLIN	Elu du Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté	EXCUSE
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics		
Pascal MAILHOS	Préfet du Rhône, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	
Joël MATHURIN	Préfet du Doubs	REPRESENTE PAR M. SCHWARTZ
Richard VIGNON	Préfet du Jura	EXCUSE
François ROLLIN	Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse	REPRESENTE PAR M. ROSSI
Marie-Pierre COLLIN-HUET	Chef du service eau et patrimoine de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté	X
Christian SCHWARTZ	Directeur départemental des territoires du Doubs	PRESENT - ACCOMPAGNE DE M. MAMET
Nezha LEFTAH-MARIE	Responsable de l'UTSE 25 - ARS Bourgogne-Franche-Comté	X
Annie TOUROLLE	Directrice de la DDCSPP du Doubs	EXCUSEE - MANDAT AU REPRESENTANT DE LA DDT25
Françoise VAGNEUR	Chef du service Forêt de l'agence du Doubs	X
Christian POICHET	Service départemental de l'ONEMA du Doubs	REPRESENTE PAR M. LAMBERT
Emmanuel RENAUD	Chef du service départemental du Doubs	EXCUSE

Autres participant(e)s		
Jean ALMAZAN	Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier	X
Guy MAGNIN-FEYSOT	Maire de Levier, vice-Président de la communauté de communes Altitude 800	X
Yves LOUVRIER	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de La Cluse et Mijoux	X
Dominique JEANNIER	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de VUILLECIN	X
Jacques PRINCE	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Conseiller Pontarlier	X
Pascal PERCIER	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire d'Arc et Senans	X
Didier HERNANDEZ	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire des Grangettes	EXCUSE
Sylvain DUCRET	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire d'Ornans	REPRESENTE PAR M. CHABOD
Christian VALLET	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de La Rivière Drugeon	
Colette JACQUET	Déleguée titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de Maison du Bois	X
Patrick LAITHIER	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire des Gras	X
Catherine ROGNON	Déleguée titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de Montlebon	X
Thierry MAIRE DU POSET	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de Rennes sur Loue (Conseiller CD25)	EXCUSE
Sarah FAIVRE	Déleguée titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de Quingey	X
Cédric BOLE	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de Morteau	
Dominique MOLLIER	Déleguée titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire de Villers le Lac	EXCUSEE
Monsieur PICHOT	Délégué titulaire du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue - Maire des Combes	EXCUSE
Xavier VIONNET	Délégué suppléant du Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue – Maire de Vaux et Chantegrue	X
Michèle LETOUBLON	Conseillère départementale du Doubs - Canton de Frasne	X
Florence ROGEBOZ	Conseillère départementale du Doubs - Canton de Pontarlier	
Denis LEROUX	Conseiller départemental du Doubs - Canton de Morteau	
J. CUENOT-STALDER	Conseillère départementale du Doubs - Canton de Morteau	
Sylvie LE HIR	Conseillère départementale du Doubs - Canton de Valdahon	
Annick JACQUEMET	Conseillère départementale du Doubs - Canton de Saint Vit	
Thierry VERNIER	Conseiller départemental du Doubs - Canton de Valdahon	X
René MOLIN	Conseiller départemental du Jura - Canton d'Arbois	
Marie-Christine CHAUVIN	Conseillère départementale du Jura - Canton d'Arbois	EXCUSEE
Patrick GENRE	Président de la communauté de communes du Grand Pontarlier	EXCUSE
Jean-Michel BINETRUY	Président de la communauté de communes du Val Morteau	X
Albert GROSPERRIN	Président de la communauté de communes des Portes du Haut Doubs	X
François CUCHEROUSSET	Vice-Président en charge de la GEMAPI	EXCUSE
Michel ROCHET	Président de la communauté de communes du Val d'Amour	EXCUSE

Michel FRANCONY	Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura	EXCUSE
Patrick PETITJEAN	Président de la communauté de communes Plaine Jurassienne et Président du Syndicat Mixte Doubs Loue	EXCUSE
Franck DAVID	Vice-Président de la communauté d'agglomération et 1 ^{er} vice-Président du Syndicat Mixte Doubs Loue	X
Vincent MARGUET	Vice-Président de la communauté de communes Loue Lison	X
Gérard PAULIN	Conseiller communautaire à la communauté de communes Frasne-Drugeon	X
Alain MATHIEU	Président du CIGC	
Denis CHAIZE	Directeur Syndicat Mixte Doubs Loue	X
Elodie JOURNOT	DST – Ville de Morteau	EXCUSEE
Solène CARBONI	Chargée de mission Communauté de communes du Val d'Amour	X
Yannick CADET	DDT 25 – Chef de Service	EXCUSE
Etienne MAMET	DDT 25 – Responsable unité « Eaux – Assainissement »	X
Nicole APPERRY	ARS Bourgogne-Franche-Comté	X
Benoît VERNIER	DDT 25 - Chef de service adjoint EER	X
Bruno BEAUVILLAIN	DDT 25 - Service EER	X
Philippe ALBERT	CD 39 - Chef de Service Agriculture	X
Iona BOUVIER	DDT 39 - SEREF - Pôle Eau	EXCUSEE
Cyril THEVENET	Directeur Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue	X
Ludovic PAUL	Directeur du service économie agricole de la DDT du Doubs	X
Anthony GUINCHARD	Chargé de mission communauté de communes Altitude 800 / communauté de communes Frasne Drugeon	X
Régis VISIEDO	Directeur de l'EPTB Saône et Doubs	EXCUSE
Stéphane PARRA	EPTB Saône et Doubs	X
Jean-François FROGER	EPTB Saône et Doubs - Pôle Karst	EXCUSE
Pauline LEPEULE	EPTB Saône et Doubs - Coordinatrice SAGE et Contrat Haut-Doubs Haute-Loue	X
Isabelle MEIER	EPTB Saône et Doubs - Secrétariat	EXCUSEE
Didier TOURENNE	Chambre d'agriculture Doubs Territoire de Belfort	X

DELIBERATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU REPRISE DE LA DEMARCHE DE SAGE PAR LE SYNDICAT MIXTE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du 30 avril 2019

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue s'est réunie le 30 avril 2019 à LEVIER, sous la présidence de Philippe ALPY.

Membres présents et ayant donné mandat :

Membres présents (31)		
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (18)		
Philippe	ALPY	Vice-Président du Conseil Départemental du Doubs, Président de la CLE
Lionel	CHEVASSU	Maire de Rochejean et Vice-Président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs
Jocelyne	JOLIOT	Maire de Bugny et Présidente de la communauté de commune du canton de Montbenoît
Pierre	MAIRE	Maire de Flagey et délégué communautaire communauté de communes Loue Lison
Jean-Louis	NEAULT	Maire de Bonnevaux, vice-Président de la communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon
Dominique	CHARDON	Maire de Malpas, déléguée communautaire communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs
Adrien	LAVIER	Adjoint à la Mairie de Salins, délégué communautaire communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
Gérard	FAIVRE	Adjoint à la commune de Valdahon et délégué communautaire communauté de communes des Portes du Haut Doubs
Christian	RATTE	Maire de Septfontaine et Président de la communauté de commune Altitude 800
Jean-Pierre	FRIGO	Maire de Grand'Combe-Chateleu et Vice-Président de la communauté de communes du Val de Morteau
Yves	DECOTE	Maire d'Aumont et vice-Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
Gérard	MAMET	Elu commune d'Ornans, conseiller communautaire communauté de commune Loue Lison
Gérard	GALIOT	Conseiller Départemental du Doubs
Beatrix	LOIZON	Vice-Présidente du Département du Doubs
Gérard	ROGNON	Adjoint à la commune d'Houtaud et vice-Président de la communauté de communes du Grand Pontarlier
Jacques	DE GRIBALDI	Représentant du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue
Thierry	DEFONTAINE	2 ^{ème} Adjoint à la Commune Nouvelle 1ers Sapins et délégué communautaire de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
Daniel	DEFRASNE	Adjoint à la commune de Pontarlier, membre du bureau de la communauté de communes du Grand Pontarlier, en charge du SCOT
Collèges des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6)		
Michel	MARMET	Administrateur de la CPEPESC, Vice-Président de la CLE
Stéphane	SAUCE	Représentant de la chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort
Gérard	MARION	Chargé de mission environnement CCI du Doubs
Alexandre	CHEVAL	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs
Valérie	VUITTON	Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien
Manon	GISBERT	CEN Bourgogne-Franche Comté

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7)		
Vivien	ROSSI	Délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Marie-Pierre	COLLIN HUET	DREAL Franche Comté
Christian	SCHWARTZ	Directeur Départemental des Territoires, représentant le Préfet du Doubs
Nezha	LEFTHA-MARIE	UTSE 25 – ARS Bourgogne-Franche-Comté
Françoise	VAGNEUR	Agence du Doubs de l'ONF
M.	LAMBERT	AFB du Doubs
Etienne	MAMET	Direction Départementale des Territoires du Doubs
Membres ayant donné mandat (10)		
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (5)		
Maurice	DEMESMAY	Maire de Rurey et délégué communautaire communauté de communes Loue Lison – <u>mandat à M. ALPY Philippe</u>
Jean-Marie	SAILLARD	Maire des Villedieu et Président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs – <u>mandat à M. ROGNON Gérard</u>
Jean-Paul	VUILLAUME	Maire de Remoray-Boujeons et Vice-Président de la communauté de commune Lacs et Montagnes du Haut Doubs – <u>mandat à M. CHEVASSU Lionel</u>
Gérard	QUETE	Maire de Vuillafans et délégué communautaire de la communauté de communes Loue Lison – <u>mandat à M. MAIRE Pierre</u>
Jean-Luc	BROCARD	Maire de Lemuy, conseiller communautaire communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura – <u>mandat à M. DECOTE Yves</u>
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4)		
Pierre	FEUVRIER	Fédération départementale des chasseurs du Doubs – <u>mandat à la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques</u>
Claude	BLANC COQUANT	Président EAF – <u>mandat à Mme VUITTON</u>
Sandra	PEROUX	Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) de Franche Comté – <u>mandat à M. MARION</u>
Philippe	BOUQUET	Président du Syndicat des eaux de la Haute Loue – <u>mandat à M. MARMET</u>
Collège des représentants de l'Etat, de ses établissements publics, et de l'Agence Régionale de Santé (1)		
Annie	TOUROLLE	Directrice de la DDCSPP, <u>mandat au représentant de la DDT du Doubs</u>

* Le règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau prévoit qu'un membre de la CLE ne peut porter qu'un seul mandat – donné par un membre du même collège.

Historique

En 1992, suite à des épisodes successifs d'assecs du Doubs, ainsi que des problèmes de pollution et d'eutrophisation, les services de l'Etat entament la réflexion préalable qui conduira à élaborer un SAGE, alors récemment instauré par la loi sur l'eau de 1992.

Le SAGE est alors porté politiquement par le Conseil Général du Doubs et par l'EPTB Saône-Doubs (alors syndicat mixte Saône-Doubs). Ce dernier porte les premières études sur le bassin : étude du système karstique, étude pêche Drugeon, étude globale Doubs / Loue. Il conduit l'élaboration du 1^{er} SAGE, entre 1995 (création de la CLE) et 1999 (approbation du SAGE), qui aboutira à son approbation par arrêté inter-préfectoral en 2002.

L'EPTB porte par la suite la procédure de révision du SAGE, entre 2009 et 2011 (approbation du SAGE révisé le 07 mai 2013), ainsi que l'étude dite des « volumes prélevables » (2011 – 2012), à l'origine du Plan de Gestion de la Ressource en Eau adopté par la Commission Locale de l'Eau en 2013. Outre la mission de coordination des démarches de SAGE et de Contrat de territoire, la structure assure également la coordination de certaines actions du Contrat pour le compte des syndicats locaux de milieux aquatiques.

Objet de la demande

Jusqu'à ce jour, le secrétariat de la CLE et l'animation technique du SAGE Haut Doubs Haute Loue ont été assurés par l'EPTB Saône & Doubs, du fait notamment de l'absence de collectivité territoriale compétente à l'échelle du SAGE.

L'article L212-4 du Code de l'environnement précise en effet :

« La mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux est assurée par **un établissement public territorial de bassin** lorsque celui-ci résulte de la procédure de reconnaissance issue de l'[arrêté du 7 février 2005](#) relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ou lorsque le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux mis en œuvre par cet établissement public territorial de bassin a été délimité après l'adoption de la [loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010](#) portant engagement national pour l'environnement **et sous réserve que le périmètre de ce schéma d'aménagement et de gestion des eaux ne soit pas inclus dans le périmètre d'un groupement de collectivités territoriales mais soit compris dans celui de l'établissement public territorial de bassin** ».

De plus l'article R212-33 du Code de l'environnement indique :

« La commission peut confier son secrétariat ainsi que des études et analyses nécessaires à l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et au suivi de sa mise en œuvre **à une collectivité territoriale, à un établissement public territorial de bassin ou à un groupement de collectivités territoriales ou, à défaut, à une association de communes regroupant au moins deux tiers des communes situées dans le périmètre du schéma.** »

Dans le cadre de la création du nouveau Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue, qui a vocation à gérer l'ensemble du grand cycle de l'eau, les collectivités membres ont unanimement souhaité que celui-ci reprenne l'animation du SAGE.

Cette volonté rejoint les attentes de l'Etat, exprimées encore dernièrement par le Préfet de bassin à l'EPTB Saône & Doubs, à savoir que ce dernier a vocation à animer les SAGE sur les bassins versants ou les collectivités locales ne sont pas structurées pour le faire mais, qu'à l'inverse là où des syndicats de bassin couvrent le territoire du SAGE et disposent des moyens adaptés, il leur revient d'animer cet outil.

Ainsi, le point 4 de l'article 3.2 des statuts du nouveau syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue prévoient que celui-ci est compétent pour :

« L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention,

A ce titre le syndicat intervient notamment dans le domaine suivant :

Animation et secrétariat de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant Haut Doubs Haute Loue. »

L'EPTB Saône & Doubs reste compétent pour assurer la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur son territoire, comme le prévoit le code de l'environnement.

Présentation de la demande :

Les textes prévoient que la CLE doit se prononcer sur la structure en charge de son secrétariat et de l'animation du SAGE.

Il est donc proposé à la CLE de se prononcer sur la reprise de l'animation du SAGE et du secrétariat de la CLE par le Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue ; celle-ci sera effective à compter de la date de publication de l'Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté fixant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue sur ce point. Les règles de fonctionnement de la CLE seront modifiées en conséquence.

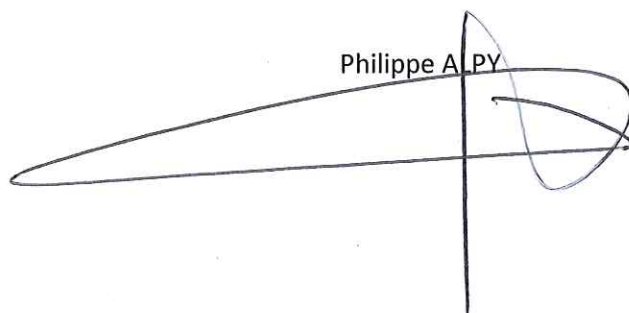
La Commission Locale de l'Eau, à la majorité des deux tiers des membres présents et ayant donné mandat (40 voix pour, 1 abstention - quorum des deux tiers atteint avec 41 voix exprimées)

DECIDE

- De confier au Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue la mission d'animation du SAGE et de secrétariat de la Commission Locale de l'Eau ; la reprise de la mission sera effective à compter de la date de publication de l'Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté fixant la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue sur ce point.
- De modifier les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau en conséquence.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau

Philippe ALPY

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end, and a vertical line crossing it near the right side.

**DELIBERATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
REPORT DU DELAI DE MISE EN CONFORMITE AVEC LE SAGE POUR LE STOCKAGE
DES EFFLUENTS D'ELEVAGE, EN LIEN AVEC L'ELIGIBILITE AUX AIDES DU PDR**

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du 30 avril 2019

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue s'est réunie le 30 avril 2019 à LEVIER, sous la présidence de Philippe ALPY.

Membres présents et ayant donné mandat :

Membres présents (31)		
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (18)		
Philippe	ALPY	Vice-Président du Conseil Départemental du Doubs, Président de la CLE
Lionel	CHEVASSU	Maire de Rochejean et Vice-Président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs
Jocelyne	JOLIOT	Maire de Bugny et Présidente de la communauté de commune du canton de Montbenoît
Pierre	MAIRE	Maire de Flagey et délégué communautaire communauté de communes Loue Lison
Jean-Louis	NEAULT	Maire de Bonnevaux, vice-Président de la communauté de communes du Plateau de Frasné et du Val du Drugeon
Dominique	CHARDON	Maire de Malpas, déléguée communautaire communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs
Adrien	LAVIER	Adjoint à la Mairie de Salins, délégué communautaire communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
Gérard	FAIVRE	Adjoint à la commune de Valdahon et délégué communautaire communauté de communes des Portes du Haut Doubs
Christian	RATTE	Maire de Septfontaine et Président de la communauté de commune Altitude 800
Jean-Pierre	FRIGO	Maire de Grand'Combe-Château et Vice-Président de la communauté de communes du Val de Morteau
Yves	DECOTE	Maire d'Aumont et vice-Président de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
Gérard	MAMET	Elu commune d'Ornans, conseiller communautaire communauté de commune Loue Lison
Gérard	GALIOT	Conseiller Départemental du Doubs
Beatrix	LOIZON	Vice-Présidente du Département du Doubs
Gérard	ROGNON	Adjoint à la commune d'Houtaud et vice-Président de la communauté de communes du Grand Pontarlier
Jacques	DE GRIBALDI	Représentant du Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue
Thierry	DEFONTAINE	2 ^{ème} Adjoint à la Commune Nouvelle 1ers Sapins et délégué communautaire de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
Daniel	DEFRASNE	Adjoint à la commune de Pontarlier, membre du bureau de la communauté de communes du Grand Pontarlier, en charge du SCOT
Collèges des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6)		
Michel	MARMET	Administrateur de la CPEPESC, Vice-Président de la CLE
Stéphane	SAUCE	Représentant de la chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort
Gérard	MARION	Chargé de mission environnement CCI du Doubs
Alexandre	CHEVAL	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs
Valérie	VUITTON	Fédération Régionale des coopératives laitières du Massif Jurassien
Manon	GISBERT	CEN Bourgogne-Franche Comté

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (7)		
Vivien	ROSSI	Délégation de Besançon de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Marie-Pierre	COLLIN HUET	DREAL Franche Comté
Christian	SCHWARTZ	Directeur Départemental des Territoires, représentant le Préfet du Doubs
Nezha	LEFTHA-MARIE	UTSE 25 – ARS Bourgogne-Franche-Comté
Françoise	VAGNEUR	Agence du Doubs de l'ONF
M.	LAMBERT	AFB du Doubs
Etienne	MAMET	Direction Départementale des Territoires du Doubs
Membres ayant donné mandat (10)		
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (5)		
Maurice	DEMESMAY	Maire de Rurey et délégué communautaire communauté de communes Loue Lison – <u>mandat à M. ALPY Philippe</u>
Jean-Marie	SAILLARD	Maire des Villedieu et Président de la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs – <u>mandat à M. ROGNON Gérard</u>
Jean-Paul	VUILLAUME	Maire de Remoray-Boujeons et Vice-Président de la communauté de commune Lacs et Montagnes du Haut Doubs – <u>mandat à M. CHEVASSU Lionel</u>
Gérard	QUETE	Maire de Vuillafans et délégué communautaire de la communauté de communes Loue Lison – <u>mandat à M. MAIRE Pierre</u>
Jean-Luc	BROCARD	Maire de Lemuy, conseiller communautaire communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura – <u>mandat à M. DECOTE Yves</u>
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (4)		
Pierre	FEUVRIER	Fédération départementale des chasseurs du Doubs – <u>mandat à la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques</u>
Claude	BLANC COQUANT	Président EAF – <u>mandat à Mme VUITTON</u>
Sandra	PEROUX	Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) de Franche Comté – <u>mandat à M. MARION</u>
Philippe	BOUQUET	Président du Syndicat des eaux de la Haute Loue – <u>mandat à M. MARMET</u>
Collège des représentants de l'Etat, de ses établissements publics, et de l'Agence Régionale de Santé (1)		
Annie	TOUROLLE	Directrice de la DDCSPP, <u>mandat au représentant de la DDT du Doubs</u>

Note : le règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau prévoit qu'un membre de la CLE ne peut porter qu'un seul mandat – donné par un membre du même collège.

Objet de la demande

Les articles 7 et 8 du règlement du SAGE entrent en vigueur le 7 mai 2019 (application prévue 6 ans après la date d'approbation du SAGE, intervenue le 7 mai 2013).

Ils prévoient que toute exploitation agricole devra disposer de capacités de stockage suffisantes pour pouvoir épandre dans de bonnes conditions, c'est-à-dire dimensionnées, pour les effluents liquides, pour une durée allant de 4 à 6 mois selon les secteurs (identifiées sur une carte annexée au règlement).

Suite à l'approbation du SAGE, cette mesure a été étendue à tout le département du Doubs, via la modification du Règlement Sanitaire Départemental par arrêté préfectoral du 11 avril 2014. Elle entrera en vigueur le 11 avril 2020.

Passée l'entrée en vigueur de ces mesures, il n'y aura pas de possibilité d'accéder aux subventions FEADER / PCAE, qui peuvent permettre la réalisation de travaux relatifs à la gestion des effluents.

Considérant l'effet levier important des subventions pour ces travaux, et le calendrier des appels à projet du PCAE, un report de l'entrée en vigueur des articles 7 et 8 du règlement au 31 décembre 2019 (au lieu du 7 mai 2019) est proposé, avec pour conséquence la possibilité pour les exploitants de déposer un dossier dans le cadre du second appel à projet 2019 (automne).

Présentation de la demande :

Il est donc proposé à la CLE de se prononcer sur le report du délai de mise en conformité avec le SAGE pour le stockage des effluents d'élevage au 31/12/2019 au lieu du 13/05/2019.

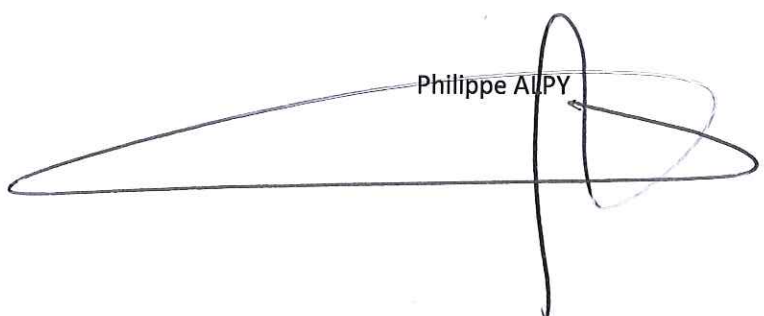
La Commission Locale de l'Eau, à la majorité des deux tiers des membres présents et ayant donné mandat (39 voix pour, 2 voix contre - quorum des deux tiers atteint avec 41 voix exprimées)

DECIDE

- De reporter au 31 décembre 2019 le délai de mise en conformité mentionné aux articles 7 et 8 du règlement du SAGE, relatifs aux capacités de stockages des effluents d'élevage, et initialement fixé 6 ans après l'approbation du SAGE (soit le 07 mai 2019).

Le Président de la Commission Locale de l'Eau

Philippe ALPY

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke and a large loop on the right side, crossing the horizontal line.

